

## Autorisation

Conformément au paragraphe 9(1) de la *Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada*<sup>a</sup>, je, Alain Jolicoeur, Président de l'Agence des services frontaliers du Canada, délègue mon pouvoir de désigner toute personne ou une personne dans une catégorie donnée au premier vice-président et aux vice-présidents de l'Agence des services frontaliers du Canada ou, en leur absence, aux personnes exerçant leurs tâches et fonctions.

Fait à Ottawa dans la province de l'Ontario, ce.....jour du mois de..... 2006.

Alain Jolicoeur  
Président  
Agence des services frontaliers du Canada

---

<sup>a</sup> L. C. 2005, C-38